**Cap-aux-Diamants** La revue d'histoire du Québec

# CAP-AUX-DIAMANTS

# Médias de l'histoire

Yves Laberge

Numéro 114, été 2013

URI: https://id.erudit.org/iderudit/69464ac

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé) 1923-0923 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce document

Laberge, Y. (2013). Médias de l'histoire. Cap-aux-Diamants, (114), 62-63.

Tous droits réservés © Les Éditions Cap-aux-Diamants inc., 2013

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/



Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

# Le quotidien Le Droit célèbre son 100° anniversaire

C'est en 1913 qu'est né le journal Le Droit, d'Ottawa, fondé par le père Charles Charlebois (1871-1945). À l'origine, ce quotidien avait été mis en place par les oblats en quise de protestation contre le fameux Règlement 17 (dès 1912), qui interdisait le français dans les écoles de l'Ontario. D'ailleurs, la devise de ce journal était, dès son premier numéro, « L'avenir appartient à ceux qui luttent »; mais cet avertissement combatif n'apparaît désormais plus en page couverture du journal. La mobilisation des Franco-Ontariens (on disait alors des Canadiensfrançais de l'Ontario) a été soutenue, et c'est seize ans plus tard, en 1929, que le gouvernement provincial de l'Ontario a consenti à lever l'interdiction du français dans les écoles ontariennes, bien que ce « Règlement 17 » soit resté en vigueur durant douze années de plus.

Voici ce qu'on peut lire au début de l'historique de ce journal, reproduit sur son site Internet :

« Il est impossible de dissocier la fondation du journal *Le Droit* en 1913 de l'instauration l'année précédente par le gouvernement ontarien de la *Circulaire* 



(www.ledroit.org/redaction/100ans/media/archives-documentaires/)



La une de la première parution du journal *Le Droit*, le 27 mars 1913. (Archives du journal *Le Droit*, Ottawa).

d'information N° 17, qui interdit formellement l'usage du français comme langue d'enseignement et de communication dans toutes les écoles de la province. Ce règlement administratif constituait le point culminant de dix ans d'efforts gouvernementaux visant à éradiquer l'usage de langues autres que l'anglais des écoles ontariennes, sous l'impulsion du clergé catholique irlandais et des orangistes protestants. »

De nombreux événements commémoratifs ont eu lieu le 27 mars 2013 pour célébrer le centenaire de ce qui demeure à ce jour le seul quotidien en français à être publié à l'ouest du Québec. Les autres journaux ouest-canadiens de langue française sont des hebdomadaires ou des mensuels, et non des quotidiens.

Pour les personnes qui n'auraient pas pu mettre la main sur l'édition spéciale de 212 pages du mercredi 27 mars 2013, on peut retrouver un site Internet entièrement consacré au centenaire du *Droit*, avec plusieurs articles, des images d'archives et une chronologie.

On trouvera aussi sur le site Web du *Droit* un rappel de 100 événements marquants survenus au cours du dernier siècle, par exemple la mise en danger de l'hôpital





Montfort en 1997, mais aussi le passage d'Elvis Presley, lors d'un récital donné à Ottawa, en avril 1957. Plusieurs articles d'époque parus dans *Le Droit* y sont cités. Depuis 2001, le journal *Le Droit* fait partie du groupe de presse Gesca, filiale du conglomérat Power Corporation du Canada et partenaire de Cyberpresse.ca. Pour les Franco-Ontariens, *Le Droit* n'est pas qu'un simple journal, c'est une véritable institution et un symbole d'appartenance qui n'a pas d'équivalent.



(www.ledroit.org/redaction/100ans/media/photo/galerie-2/page/2/#!prettyPhoto)

# MÉDIAS DE L'HISTOIRE



En plus de découvrir les nombreuses activités qui entoureront le 100<sup>e</sup> anniversaire de *La Liberté*, ceux qui étaient venus à la conférence de presse du 16 novembre 2012 ont pu jeter un œil sur quelques archives du journal, notamment sa toute première une (20 mai 1913) (en bas à gauche sur la photo). (La Liberté, 2012).

# L'hebdomadaire La Liberté célèbre son 100° anniversaire en 2013

Le journal La Liberté de Saint-Boniface (aujourd'hui fusionnée à Winnipeg) célèbre ses 100 ans. Contrairement au quotidien Le Droit d'Ottawa, La Liberté est un hebdomadaire, fondé le 20 mai 1913. Ces deux journaux de langue francaise ont toutefois en commun d'avoir été fondés par les pères oblats. À l'occasion de ce centenaire, tous les numéros précédents de La Liberté seront numérisés et accessibles en ligne (sous l'intitulé « Peel Project »), ce qui offrira une mine de renseignements inédits sur la francophonie minoritaire du Manitoba, particulièrement en milieu rural. Chercheurs, archivistes et généalogistes pourront ainsi retrouver dans ces milliers de pages des documents et des sources inespérés. Nous souhaitons longue vie au journal La Liberté et nous félicitons ses artisans y ayant œuvré depuis un siècle.

### http://laliberte100ans.ca



## Le centenaire de Charles Trenet

Considéré à juste titre comme le père de la chanson française moderne, Charles Trenet (1913-2001) aurait eu 100 ans cette année, le 18 mai. Principalement entre 1937 et 1940, il a révolutionné la manière de concevoir les chansons en France, ajoutant une touche de fantaisie dans ses textes et mettant à profit les influences du jazz (on parlait alors du swing). C'est durant cette période effervescente que Charles Trenet compose une multitude de chansons immortelles : « Je chante », « Y a de la ioie », « J'ai ta main », « Boum ». Ce tourbillon de gaieté et d'images inattendues (« Il pleut dans ma chambre », « Vous oubliez votre cheval », « La route enchantée ») était alors inhabituel dans la chanson « sérieuse » des années 1930. Pour cette raison, on le surnomma – un peu abusivement - « le Fou chantant ». Séduit par le Québec, il visitera souvent les Amériques et la rumeur veut que Trenet ait composé à Québec sa chanson « L'âme des poètes », en attendant à la porte de la station de radio CHRC, située au coin de la rue Saint-Jean et de la côte du Palais.

Souvent à l'affiche du célèbre cabaret Chez Gérard à Ouébec et dans plusieurs salles du Ouébec dès la fin des années 1940, Charles Trenet pouvait parfois proposer de donner un récital dans le sous-sol d'une église d'une paroisse des Laurentides, à seulement quelques iours d'avis.

Au début des années 1950, Charles Trenet a évoqué le Québec dans quelques-unes de ses compositions dont : « Voyage au Canada », « Dans les rues de Québec », « Les pharmacies », et plus tard en 1971 dans « Les chiens-loups ». Ironiquement, il mentionnait déjà le Canada au passage dans l'une de ses premières compositions (interprétée en duo avec Johnny Hess) intitulée « La vieille marquise », dans laquelle la veuve se lamentait: « C'est mon pauvre mari qu'est mort au Canada ». À cette époque en France, le Canada symbolisait la contrée lointaine d'où on revient difficilement.

Plusieurs coffrets en CD rassemblent les enregistrements de Charles Trenet et de nombreuses prestations peuvent être vues sur YouTube. Certains films dans lesquels il était acteur ont été réédités en France sur DVD (mais pas au Québec). On peut désormais visiter la maison natale de Charles Trenet, à Narbonne, qui a été transformée en musée.

www.trenetdiscographie.fr/trenetcolumbiaFR.html



www.charles-trenet.net



www.youtube.com/watch?v=s0VQ-HTZN5EO



**Yves Laberge**